

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 05.06.2026
. d'affichage : 05.06.2026

N° de la délibération : 2026-86

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 60
. présents : 50
. votants : 60

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEMULE, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de Mmes POTURALSKI Patricia, FANCHON Catherine, SLOWINSKI Corinne, MM. CHRETIEN Gabriel, BLOIS Frédéric, MERLIER Jacques, BECQUERELLE David, SALOME André, MUSEUX Gérard, JOLY Vincent.

Mme POTURALSKI Patricia avait donné pouvoir à M. SCHIETTECATTE Benoît.
Mme FANCHON Catherine avait donné pouvoir à M. VASSENT Christophe.
Mme SLOWINSKI Corinne avait donné pouvoir à Mme SCHWEITZER Cécile.
M. CHRETIEN Gabriel avait donné pouvoir à M. GOUBRON Julien.
M. BLOIS Frédéric avait donné pouvoir à M. DUBREUCQ Benoit.
M. MERLIER Jacques avait donné pouvoir à M. LECOMTE Frédéric.
M. BECQUERELLE David avait donné pouvoir à M. CARON Gilles.
M. SALOME André avait donné pouvoir à M. WISSOCQ Jean-Marc.
M. MUSEUX Gérard avait donné pouvoir à M. FRIZON Hervé.
M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à M. BELLARD Joël.

Secrétaire de séance : Mme RAGUENEAU Françoise.

OBJET :

BUDGET ANNEXE « BÂTIMENT INDUSTRIEL A VOCATION LOCATIVE »
AFFECTATION DU RESULTAT 2025

La procédure d'affectation du résultat est décrite par l'instruction comptable M4 applicable au budget annexe Bâtiment industriel à vocation locative. Ainsi, le résultat cumulé de la section de fonctionnement, à la clôture de l'exercice, est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement cumulé de la section d'investissement (besoin de financement après intégration, lorsqu'il y en a, des reports en recettes et en dépenses). Le cas échéant, le surplus est affecté soit en réserves en équilibre de la section d'investissement, soit en report à nouveau pour financer la section de fonctionnement.

Le résultat 2025 a été repris par anticipation dès le vote du budget 2026 par la délibération.

Cette délibération confirme les résultats prévisionnels présentés dans la délibération n°2026-19 du 05 mars 2026.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu la délibération n°2026-19 du 05 mars 2026 relative à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025,

Après avoir entendu le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025,

Constatant que le Compte Financier Unique présente les résultats suivants,

Constatant que la reprise des résultats prévisionnels présentés dans la délibération n°2026-19 du 05 mars 2026 est concordante avec les résultats définitivement arrêtés,

. décide d'affecter le résultat comme suit :

BUDGET ANNEXE BATIMENT INDUSTRIEL	
REPRISE DES RESULTATS 2025 ET AFFECTATION DEFINITIVE	
RESULTAT D'EXPLOITATION 2025	
A - Résultat de l'exercice 2025	- 8 818,47
B - Résultats antérieurs reportés	22 693,31
C - Résultats à affecter (A+B)	13 874,84
INVESTISSEMENT	
D - Solde d'exécution 2025	42 532,22
E - Résultats antérieurs reportés	73 627,27
F - Résultats à reporter (D+E)	116 159,49
G - Solde des restes à réaliser Investissement	- 24 949,34
H- BESOIN DE FINANCEMENT	
1/ Affectation en réserves R 1068 en Investissement	-
2/ Résultat d'investissement reporté	116 159,49
3/ Résultat d'exploitation reporté	13 874,84

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,

Le Secrétaire de séance,